

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
du lundi 13 octobre 2025**

Date de convocation

7 octobre 2025

Heure de la séance

19h00

Lieu de la séance

Hôtel de Ville

Nombre de conseillers	29
Présents	22
Excusés	6
Procurations	6
Absents	1

Présidence

Mme Michelle DEVANNE, Maire

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, M. D. HERAUD, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, Mme E. RABILIER, Mme L. VILLATEAU, M. D.DOLÉ, M. J.BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD, M K. SERIN formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. A. GUILLOTEAU (*Arrivé à 19h45*)
Mme P. DEBELLOIR-POUPIN
Mme MB. VINCENT
M. J. LANDA
Mme M. LERAY
M. N. RIPAULT

Procuration à
Procuration à
Procuration à
Procuration à
Procuration à
Procuration à

Mme A. RABILLER
Mme N. FIORI
Mme L. VILLATEAU
L. AVOINE
Mme I. BROSSET
M. JC. MARCHAND

Absent :

M. P. BOUSSEAU

Secrétaire

Mme N. FIORI

Ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 septembre 2025

FINANCES

1. Tarification de la location de la salle du Château
2. Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED
3. Programme de mise en valeur du patrimoine architectural – Modification du règlement
4. Programme de mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi d'une subvention
5. Convention CAF – Financement de l'Espace de Vie Sociale
6. Attribution d'une subvention à l'association « Ô temps d'une pause »

URBANISME – TRAVAUX – AMENAGEMENT

7. Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de 3 secteurs d'habitat – Attribution
8. Site Kalhyge – Avenant n°1 à la convention d'études confiée à l'Etablissement Public Foncier

RESSOURCES HUMAINES

9. Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi d'Attaché territorial
10. Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade 2025

Mme le Maire ouvre la séance à 19h00.

« Mesdames et Messieurs bonsoir.

Souhaitons la bienvenue à Laure Gauthier qui vient renforcer nos équipes. »

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 8 septembre 2025 (Annexe n°1)

Mme le Maire soumet au conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2025 et demande s'il y a des observations à formuler sur ce document.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1- Tarification de la location de la salle du Château

Rapporteur : Elodie RABILIER

Afin d'anticiper la période de réouverture de la salle du Château estimée au 1^{er} mai 2026, il est nécessaire de déterminer les tarifs de location applicables afin de pouvoir effectuer des réservations.

Les tarifs proposés tiennent compte à la fois de la qualité de l'espace rénové et des besoins du public, tout en restant compétitifs par rapport aux offres similaires sur le marché.

Les tarifs proposés sont les suivants :

MANIFESTATION	Pouzauges	Hors Pouzauges
Location journée	250,00 €	400,00 €
Forfait 2 jours samedi et dimanche	400,00 €	550,00 €
Veille (à partir de 14h) ou le lendemain (jusqu'à midi)	60,00 €	80,00 €
Sépulture (si le hall SER est occupé)	100,00 €	100,00 €
Conteneur ordures ménagères	25,00 €	25,00 €
Forfait ménage	150,00 €	150,00 €

Didier DOLE demande quels étaient les tarifs précédents.

Michelle DEVANNE indique que la location journée était de 180,00 €, en 2023, pour les habitants de Pouzauges et 306,00 € pour les habitants hors Pouzauges. Elle précise qu'il convenait d'ajouter le coût de l'électricité et évoque que cela a paru raisonnable pour les familles.

Michelle DEVANNE met aux voix cette délibération.

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Décide d'approuver les tarifs ci-dessus.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

2- Participation financière aux frais de fonctionnement du RASED

Rapporteur : Jean-Claude MARCHAND

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté de Pouzauges (RASED) est une structure éducative qui apporte une aide aux enfants en difficultés au sein des écoles maternelles et élémentaires suivantes :

Communes	Ecoles	Nombre de classes
Pouzauges	Ecole publique élémentaire Jules Verne	6 classes
Pouzauges	Ecole publique maternelle Françoise Dolto	4 classes
Le Boupère	Ecole publique Pierre Menanteau	5 classes
Chavagnes-les-Redoux	Ecole publique Le Figuier	2 classes
La Meilleraie-Tilly	Ecole publique La Pierre Bleue	3 classes
Montournais	Ecole publique Georges Brassens	2 classes
Saint-Mesmin	Ecole publique Les P'tits Minois	2 classes
Sèvremont	Ecole publique Jacques Béreau	4 classes
Les Epesses	Ecole publique Antoine de Saint-Exupéry	4 classes
Saint-Laurent-sur-Sèvre	Ecole publique Jean de la Fontaine	5 classes
Nombre total de classes		37 classes

Depuis la rentrée 2016-2017, il a été convenu avec les Communes concernées de les solliciter financièrement sur la base d'un montant par classe.

Pour l'année scolaire 2024-2025, il a été décidé d'affecter des crédits de fonctionnement pour un montant de 911,62 €, répartis de la façon suivante :

- 231,94 € pour des dépenses courantes de fonctionnement (fournitures administratives) ;
- 223,87 € téléphone + forfait.

La participation par classe, demandée aux Communes, pour l'année scolaire 2024-2025 serait donc de 911,62 € ÷ 37 classes = 24,64 € (contre 45,00 € pour l'année 2023-2024).

Didier DOLE demande les raisons de cette baisse de prix.

Michelle DEVANNE précise que ces dépenses fluctuent tous les ans en fonction des achats ou interventions nécessaires.

Elle met aux voix cette délibération.

Délibération n°2

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

- Décide de fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement du RASED à 24,64 € par classe pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- Décide de charger Mme le Maire de solliciter les Communes dont les écoles bénéficient du RASED, sur la base de ce même montant par classe.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

3- Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural – Modification du règlement

Rapporteur : Marie-Noëlle FRADIN

Par délibération n° CM14122020-09 du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a confirmé et complété ses programmes de subventions destinés à favoriser la restauration du patrimoine architectural.

Appellation du programme	Personnes éligibles	Travaux éligibles	Taux de subvention Centre historique *	Immeubles répertoriés
Travaux de ravalement de façade – Application d'enduit traditionnel Menuiseries ouvertures bois Réfection toitures	Propriétaires	Sur immeubles anciens pour permettre intégration architecturale + peinture huisseries sur façades visibles de l'espace public	30 % sur un maximum de 15 000 € HT ou TTC	20 % sur un maximum de 10 000 € HT ou TTC
Travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrines et enseignes	Commerçants	Travaux d'aménagement de vitrines commerciales + enseignes	Vitrines : 50% sur un minimum de 4 000 € HT ou TTC et un maximum de 10 000 € HT ou TTC de travaux Enseignes : forfait de 450 € par enseigne drapeau de caractère, éclairage inclus	
Restauration Construction Reconstruction de murs en pierres de pays	Propriétaires	Construction ou reconstruction selon règles architecturales	40% sur un maximum de 15 000 € HT ou TTC	

Le montant plancher de travaux pour les rénovations de vitrines et enseignes s'avérant parfois trop élevé, il est proposé, afin de favoriser les installations commerciales en centre-ville, de le supprimer.

Michelle DEVANNE précise que cela ne fera pas diminuer le niveau d'exigences de la commune s'agissant de la qualité esthétique des enseignes qui continueront à être soumises à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Appellation du programme	Personnes éligibles	Travaux éligibles	Taux de subvention Centre historique	Immeubles répertoriés
Travaux de ravalement de façade – Application d'enduit traditionnel Menuiseries ouvertures bois Réfection toitures	Propriétaires	Sur immeubles anciens pour permettre intégration architecturale + peinture huisseries sur façades visibles de l'espace public	30 % sur un maximum de 15 000 € HT ou TTC	20 % sur un maximum de 10 000 € HT ou TTC
Travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrines et enseignes	Commerçants	Travaux d'aménagement de vitrines commerciales + enseignes	<u>Vitrines</u> : 50% sur un maximum de 10 000 € HT ou TTC de travaux <u>Enseignes</u> : forfait de 450 € par enseigne drapeau de caractère, éclairage inclus	
Restauration Construction Reconstruction de murs en pierres de pays	Propriétaires	Construction ou reconstruction selon règles architecturales	40% sur un maximum de 15 000 € HT ou TTC	-

Didier DOLE indique que cette simplification est une bonne chose.

Michelle DEVANNE soumet cette délibération aux voix.

Délibération n°3 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

- Approuve la modification du programme de subventions présentée ci-dessus.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

4- Programmes de mise en valeur du patrimoine architectural – Octroi d'une subvention

Rapporteur : Marie-Noëlle FRADIN

Mme Christine BOUFFANDEAU a déposé une demande de subvention au titre du programme de soutien aux travaux de rénovation et de réhabilitation de vitrines et enseignes.

Les travaux projetés ont été étudiés par Madame GUILLEMAUT, Architecte du patrimoine.

En application de la délibération n°3, ces travaux pourraient bénéficier d'un soutien.

Demandeur	Adresse bâtiment	Périmètre d'intervention	Nature des travaux	Coût des travaux	Montant de la subvention
Christine BOUFFANDEAU	18 place de l'église	Centre historique	Vitrine et enseigne	1 373.76€ TTC	50 % sur maximum de 10 000,00 € HT ou TTC soit 686.88 €

Michelle DEVANNE précise que Madame BOUFFANDEAU bénéficiera d'un autre soutien puisqu'elle est arrivée deuxième lors du concours « Incroyables Territoires » lui permettant de pouvoir percevoir 200 € de loyer par mois pendant 6 mois.

Michelle DEVANNE met aux voix cette délibération.

Délibération n°4 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

- Approuve le versement de la subvention de 686.88 € à l'attention de Madame Christine BOUFFANDEAU.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

5- Convention CAF - Financement de l'Espace de Vie Sociale (Annexe n°2)

Rapporteur : Estelle BILLEAUD

L'Espace de Vie Sociale (EVS) Centre des Remparts est soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au titre de la politique d'animation de la vie sociale.

Pour bénéficier de ce soutien (18 900 € en 2024), la CAF délivre un agrément à chaque EVS, sur la base d'un dossier décrivant les actions envisagées en matière de renforcement des liens sociaux et familiaux et de coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers/habitants.

Par courrier reçu le 4 septembre 2025, la CAF a annoncé que l'agrément de l'EVS était renouvelé jusqu'au 31/12/2026 et propose la signature d'une convention précisant les objectifs attendus et les conditions du soutien de la CAF.

Michelle DEVANNE met aux voix cette délibération.

Délibération n°5 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

- Décide d'adopter la convention CAF
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

6- Attribution d'une subvention à l'association « Ô temps d'une pause »

Rapporteur : Line VILLATEAU

L'association « Ô temps d'une pause » est la structure porteuse d'une Maison d'Accueil Familial (MAF) qui propose une solution d'accueil à la journée aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et en recherche de lien social. Elle offre une solution de répit aux aidants familiaux.

Il est proposé de lui attribuer une subvention de 500 €.

Michelle DEVANNE indique que la commune a reçu cette demande tardivement. Elle ajoute qu'aucune subvention n'est versée à cette association de la part de la Communauté de Communes. Elle souligne que cette association est un vrai « plus » pour les personnes et leurs aidants. Celles-ci peuvent y faire des activités diverses. Même des personnes qui ne sont pas désorientées s'y rendent. Ce service est nécessaire sur notre territoire.

Didier DOLE demande si cette subvention est inscrite au budget.

Michelle DEVANNE répond par l'affirmative, indiquant que c'est une reconduction.

Délibération n°6 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

- Décide d'accorder le versement de 500 € à l'association « Ô temps d'une pause ».
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

URBANISME – TRAVAUX – AMENAGEMENT

7- Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de 3 secteurs d'habitat – Attribution (Annexe n°3)

Rapporteurs : Michelle DEVANNE et Nicolas BOSSARD

Après avoir concrétisé les acquisitions foncières des terrains issus de la succession de Mme Jacqueline DENIAU, la commune a engagé le 28 mai 2025 une consultation afin de retenir un maître d'œuvre chargé de l'aménagement de ces différents terrains, sur la base de l'étude de faisabilité conduite avec le cabinet MAU (Métivier).

ORGANISATION DU MARCHÉ :

Le marché s'organise en une tranche ferme (TF) et deux tranches optionnelles (TO) :

- TF : Mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de l'opération : CHEMIN DES FIEFS
- TO 1 : Mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de l'opération : COLOMBIER
- TO 2 : Mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement de l'opération : LES TERRASSES

ESTIMATION DES MARCHES DE TRAVAUX A INTERVENIR :

Estimation globale du marché : 1 490 700 € HT :

- TF : 678 920 € HT
- TO 1 : 476 176 € HT
- TO 2 : 335 593 € HT

ELEMENTS DE MISSIONS :

Mission de base de maîtrise d'œuvre identique pour toutes les tranches :

- Etudes d'Avant-projet (AVP) ;
- Etudes de projet (PRO) ;
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- Etudes d'exécution / Vérification (EXE /VISA);
- Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
- Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC) ;
- Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ;

Missions complémentaires TRANCHE FERME :

- Mission complémentaire 1 – Mission de mandat
- Mission complémentaire 2 – Dossier Loi sur l'Eau
- Mission complémentaire 3 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Mission complémentaire 4 – Gestion et coordination concessionnaires, services Etat, Services collectivité

Missions complémentaires TRANCHES OPTIONNELLES 1 ET 2 :

- Mission complémentaire 1 – Mission de mandat
- Mission complémentaire 2 – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

- Mission complémentaire 3 – Gestion et coordination concessionnaires, services Etat, Services collectivité

A la date limite de remise des offres 6 candidatures ont été enregistrées :

- SCALE
- ATELIER DE L'AUBANCE
- ADAUC
- AGENCE 7 LIEUX
- CANOPEE
- ATELIER SITES ET PROJETS

L'analyse des offres a été conduite par les services communaux, sur la base de critères fixés par le règlement de la consultation, à savoir :

CRITÈRE 1 – Qualités techniques opérationnelles (40pts)

- Méthodologie proposée pour chaque étape de la mission
- Qualité du mémoire technique et compréhension des enjeux
- Composition de l'équipe (moyens humains et compétences mis à disposition pour réaliser les prestations)
- Au moins 5 références détaillées du candidat sur des missions analogues

CRITÈRE 2 – Délais de réalisation des missions (30 pts)

- Planning de réalisation pour chaque étape de la mission
- Justification et pertinence des délais de réalisation pour chaque étape de la mission

CRITÈRE 3 – Prix (25pts)

- Montant des prestations
- Justification des montants

CRITÈRE 4 – Critères environnementaux (5pts)

- Capacité à intégrer la réflexion environnementale dans chaque appréhension du sujet
- Gestion environnementale des chantiers (gestion des déchets, utilisation de matériaux biosourcés, ...)

Il est proposé le classement suivant :

Candidat	Critère 1 sur 40 pts	Critère 2 sur 30 pts	Critère 3 sur 25 pts	Critère 4 sur 5 pts	Note sur 100 pts	Classement
SCALE	34	15	20.12	4	73.12	5
ATELIER DE L'AUBANCE	26	12	25	3	66.00	6
ADAUC	38	24	24.45	3	89.45	1
AGENCE 7 LIEUX	34	18	21.21	3	76.21	3
CANOPEE	35	24	19.09	3	81.09	2
ATELIER SITES ET PROJETS	36	15	19.51	4	74.51	4

Pour information, ci-dessous le tableau des prix :

Candidat	Prix TF € HT	Prix TO1 € HT	Prix TO2 € HT	Prix total HT
SCALE	51 450.00	42 150.00	46 350.00	139 950.00
ATELIER DE L'AUBANCE	45 500.00	32 075.00	35 062.50	112 637.50
ADAUC	50 741.50	34 829.00	29 579.00	115 149.50
AGENCE 7 LIEUX	56 500.00	36 000.00	40 250.00	132 750.00
CANOPEE	55 703.00	44 450.00	47 375.00	147 528.00
ATELIER SITES ET PROJETS	57 532.50	40 919.00	45 890.00	144 341.50

Il est proposé d'attribuer le marché à ADAUC, pour un montant de 115 149.50 € HT, qui présente le meilleur rapport entre qualité des prestations et prix.

Nicolas BOSSARD indique que les missions complémentaires permettent d'ouvrir le maximum d'options possibles et que sur les 6 candidatures, le bureau d'études ADAUC se place en première position. En effet, il a appréhendé le projet avec une étude approfondie des sujets en faisant des contre-propositions qui pourraient dégager des économies.

ADAUC est le mandataire d'un groupement d'entreprises constitué de :

- ADAUC : Architecte-Urbaniste
- SAET : Bureau d'études VRD
- Atelier DRIN : Paysagiste
- GINKO : Bureau d'études environnement

Michelle DEVANNE souligne l'importance de ce projet qui ouvrira des perspectives d'urbanisation à Pouzauges et permettre ainsi de répondre à la demande.

Didier DOLE demande si ce sont des prix toutes options incluses.

Nicolas BOSSARD lui répond par l'affirmative.

Michelle DEVANNE demande quel est le calendrier de réalisation.

Nicolas BOSSARD répond que si l'attribution du marché est approuvée ce soir, il faut compter une dizaine de jours de délais habituels d'envoi des courriers d'information aux candidats non retenus. A l'issue de ce délai, le marché pourra être notifié à ADAUC.

Didier DOLE demande à quoi correspond la partie orangée sur la photo présentée.

Michelle DEVANNE répond que ce sont des parcelles pour des logements intermédiaires.

Jean-Claude MARCHAND indique qu'il conviendra qu'un bailleur social ou un bâtisseur privé se saisisse du projet.

En ce qui concerne le secteur des Bourochelles, Lydie AVOINE indique que la bibliothèque souhaite pouvoir accéder au parking.

Nicolas BOSSARD explique que pour les secteurs des Bourochelles et des Terrasses, des préconisations d'aménagement ont été imposées aux candidats afin de tenir compte de la topographie des lieux et principalement des fortes pentes.

Didier DOLE demande si on s'engage sur les 3 terrains et ce qui est prévu si la commune ne réalise pas l'un des secteurs.

Nicolas BOSSARD répond que le marché à tranches permet de décider d'engager ou non une tranche optionnelle.

Michelle DEVANNE précise qu'il est prévu de commencer par le chemin des Fiefs afin de pouvoir proposer rapidement des terrains à bâtir en lots libre constructeur. En effet, le prêt à taux zéro est relancé et cela permet aux acheteurs de se projeter.

Michelle DEVANNE met aux voix cette délibération.

Délibération n°7:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Décide d'attribuer le marché à la société ADAUC.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

8-Site Kalhyge – Avenant n°1 à la convention d'études confiée à l'Etablissement Public Foncier

Rapporteur : Jean-Claude MARCHAND

Par convention signée le 30 décembre 2024, la Commune a confié à l'Etablissement Public Foncier une mission d'études en vue du renouvellement de la friche industrielle « Kalhyge ». Dans ce cadre, une consultation de bureaux d'études a été lancée afin d'engager une étude de faisabilité. La convention d'études avec l'EPF était initialement conclue pour une durée de 18 mois. Il est proposé de porter sa durée à 3 ans. Cette modification nécessite la passation d'un avenant.

Pour information, l'étude de faisabilité a été confiée au groupement composé de :

- Atelier du Lieu : Architecte – urbaniste,
- Myriade : Bureau d'études VRD,
- ECMS : Economiste de la construction.

Jean-Claude MARCHAND indique qu'il y a eu deux visites du site. La deuxième visite a permis de mettre à jour la nécessité de dépolluer le secteur.

Michelle DEVANNE ajoute que, normalement, il devrait y avoir une déconstruction totale pour pouvoir dépolluer.

Didier DOLE demande si c'est à l'Etablissement Public Foncier de prendre en charge financièrement ces travaux.

Michelle DEVANNE répond que c'est à la société Kalhyge que revient la dépollution et la déconstruction. Le bâtiment qui n'a pas été touché par l'incendie sera également pris en charge.

Michelle DEVANNE met aux voix cette délibération.

Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Se prononce sur l'avenant n°1 à la convention d'études ;
- Charge Mme le Maire de signer la convention.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Arrivée de Monsieur A. GUILLOTEAU à 19 H 45.

RESSOURCES HUMAINES

9- Modification du tableau des effectifs – Création d'un emploi d'Attaché territorial

Rapporteur : Michelle DEVANNE

La Commune de Pouzauges, labellisée Petite Cité de Caractère et Petite Ville de Demain, a arrêté un programme d'actions liées au développement de la ville et à la revitalisation du centre-ville. Ce programme s'appuie sur la révélation d'un Récit Commun qui permet de le décliner autour de grandes orientations, elles-mêmes déclinées en actions.

Par délibération du 13 mars 2023, le Conseil municipal a décidé de créer un poste de chargé de projet « Développeur local » en CDD-Contrat de projet, à temps complet, pour une durée de 3 ans, en catégorie B.

Ce poste consiste à animer, concevoir et mettre en œuvre le programme d'actions, tout en faisant le lien avec les différents labels détenus par la Ville (Station-Verte, Ville sportive, Ville citoyenne).

Les principales missions sont les suivantes :

Patrimoine / Tourisme :

- . Suivi et développement des projets engagés dans le cadre du label « Petite Cité de Caractère » ;
- . Développement du label « Station verte » ;
- . Développement du programme culturel de la Mûroise (conception, animation) ;
- . Suivi et développement du projet culturel et patrimonial au Château.

Programmation culturelle :

- . Piloter la mise en œuvre des actions (proposition, conception, suivi et coordination avec les acteurs locaux et municipaux) ;
- . Assurer la gestion de projets culturels ;
- . Développer et animer des partenariats ;
- . Assurer la gestion administrative et financière de ces projets ;
- . Assurer la coordination technique liée à l'accueil de spectacles, en lien notamment avec les régisseurs des compagnies.

Manager de centre-ville :

- . Animation et dynamisation du commerce local ;
- . Information et orientation des commerçants.

L'agent actuellement recruté sur ce contrat de projet (contrat à durée déterminée établi à compter du 1^{er} juin 2023 pour une durée de 3 ans) a été admis au concours d'Attaché territorial et sollicite sa nomination.

Considérant la nécessité de pérenniser les missions décrites ci-avant et de conserver dans les effectifs communaux les compétences développées par cet agent, il est proposé de créer l'emploi correspondant.

Michelle DEVANNE expose que l'agent concerné sera nommé stagiaire pendant un an, avant sa titularisation.

Didier DOLE demande si sa rémunération ne sera pas inférieure à ce qu'il perçoit aujourd'hui.

Michelle DEVANNE répond que non, ajoutant que, dans la fonction publique, ce sont les concours qui permettent d'avancer.

Michelle DEVANNE met aux voix cette délibération.

Délibération n°9 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve la création d'un emploi d'Attaché territorial ;
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

10- Modification du tableau des effectifs – Avancement de grade 2025

Afin de prendre en compte une possibilité d'avancement de grade pour un agent du service Finances/Social, et considérant que la manière de servir et les compétences de l'agent le justifient, il conviendrait d'ouvrir à compter du 26 décembre 2025 un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif actuellement détenu par l'agent.

Michelle DEVANNE met aux voix cette délibération.

Délibération n°10 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Adopte l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- Adopte la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

INFORMATIONS DIVERSES

Informations sur les commandes, marchés et décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet	Entreprise	Montant TTC
Cylindres pour sécurisation CTM EV/VOIRIES	BOSCHAT LAVEIX Lamballe (22)	1 072,98 €
Cylindres de sécurité pour le Boulodrome	BOSCHAT LAVEIX Lamballe (22)	498,79 €
Cadenas pompiers	FOUSSIER Alonnes (72)	477,41 €
Transport d'un fragment de peinture murale	LP ART SA Toulouse (31)	3 204,00 €
Fournitures pour remise aux normes électriques du stade Jacob.	REXEL Les Herbiers	742,26 €
Fournitures pour remise aux normes électriques du stade Jacob	YESSS ELECTRIQUE Les Herbiers	719,70 €
Réparation Camion CRAFTER – service bâtiment	GARAGE DE LA VALLEE Pouzauges	905,34 €
Fournitures pour fabrication des décorations de Noël	DISPANO Fontenay le Comte	724,97 €
Ensemble de bâches microperforées pour habillage des locaux vacants dans le centre-ville	IMPRIMERIE LIAIGRE Pouzauges	2 787,36 €
Consommables service EV/Voirie	ZEP INDUSTRIES Pierre (28)	537,07 €
Consommables pour désherbage voiries	PUBERT SAS Chantonay	478,07 €
Remplacement de 3 postes informatiques des services techniques.	MG SOLUTIONS Les Herbiers	3 743,08 €
Travaux sanitaires école Dolto	CEDEO Les Herbiers	748,18 €
Mise en place de plans de sécurité incendie à l'église St Jacques	CHUBB France Cergy Pontoise (95)	1 065,06 €
Maîtrise d'œuvre pour la valorisation patrimoniale du château	NOMADE ARCHITECTURE ET PATRIMOINE Bordeaux (33)	69 600,00 €
Equipements pour mise en sécurité du mur d'escalade	JEGRIMPE.COM La Ravoire (73)	628,00 €
Modification de l'installation de radiateurs à l'Arbre à Lune	CEDEO Les Herbiers	475,52 €
Réparation du télescopique	A&MS GROUPE TECNAGRI Pouzauges	483,37 €
Animation de Noël (13 et 14 décembre) "Resto des doudous" au Centre des Remparts	LA SAUCE LUDIQUE Nantes (44)	1 350,00 €
Consommables service Bâtiments	WURTH France SA Erstein (67)	972,82 €
Quincaillerie pour la pose de panneaux de signalisation	SIGNAUX GIROD OUEST La Crèche (79)	636,24 €
PANORAMAG 20 - OCT/NOV/DEC 2025	IMPRIMERIE LIAIGRE	4 398,83 €

	Pouzauges	
Mission de contrôle technique démolition de cloisons vestiaires Jacob	SOCOTEC La Roche Sur Yon	900,00 €
Mission de contrôle technique pose de détecteurs Mairie	SOCOTEC La Roche Sur Yon	750,00 €
Réciprocateur – accessoire pour débroussailleuse	EQUIP'JARDIN ATLANTIC Les Sorinières (44)	458,50 €
Fourniture de peinture local du club de vélo	L'ATELIER DE CAROLE Pouzauges	539,62 €
Réparation tondeuse	A&MS GROUPE TECNAGRI Pouzauges	453,47 €
Fourniture et changement de pièces détachées jeux extérieurs	PCV COLLECTIVITES Echire (79)	2 305,20 €
Représentation "M Loyal" des 13 et 14 décembre 2025	COMPAGNIE CA VA SANS DIRE Poitiers (86)	1 494,00 €
Location de minipelle pour divers travaux (plateforme, débouchage fossés)	VENDEE LOCATION Les Herbiers	875,05 €
Etablissement d'un document d'arpentage pour division de parcelles rue des Lilas	CABINET CHRISTIAENS...GEOMETRES Pouzauges	1 017,60 €
Panneaux "Danger gravillons"	KRÖMM Le Chambon-Feugerolles (42)	596,40 €
Fourniture pour le stade André Jacob (filets, poteaux, fixation, crochets)	ACL SPORT NATURE Beignon (56)	3 938,14 €
Achat de matériel suite au cambriolage (burineurs, forêts, clés)	A&MS GROUPE TECNAGRI Pouzauges	4 883,98 €
Création de WC école Dolto	DISPANO Fontenay le Comte	2 140,01 €
Installation cuisine Arbre à Lune	CEDEO Les Herbiers	1 200,54 €
Fourniture pour décorations de Noël	YESSS ELECTRIQUE Les Herbiers	1 732,16 €
Réparations et passage aux mines RENAULT MIDLUM	GARAGE VRIGNAUD VI Les Herbiers	3 549,62 €
Mallette de serrurier	BOSCHAT-LAVEIX Lamballe (22)	598,80 €
Fourniture pour les déjections canines (poubelles, distributeurs, sacs)	ANIMO CONCEPT Marsillargues (34)	1 287,60 €
Ganivelles pour les massifs, avenue des Moulins	EKO BOIS Le Pin (79)	645,60 €
Nettoyage des façades salle de judo et tennis de table	NET 85 Pouzauges	3 118,50 €
Nettoyage des façades local subaquatique	NET 85 Pouzauges	684,00 €
Mise en conformité du grenier de la Mairie suite CSA	TEILLET BLANCHARD Pouzauges	1 326,42 €

Décisions

- **Convention avec VALDEFIS** pour le dépôt de végétaux dans le réseau Vegeteries Valdefis à 7,00 euros HT le m3 ou 6,00€ HT les 3 ou 5 m3.

SCOM – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service (Annexe n°4)

Jean-Claude MARCHAND présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés du SCOM.

Il précise qu'on observe un poids de 404 kg de déchets ménagers par habitant et que c'est le territoire le plus performant de la Vendée. Le coût par habitant est de 70 € quand la moyenne vendéenne est de 104 €. L'objectif est de continuer à diminuer la redevance incitative.

Jean-Claude MARCHAND explique que le SCOM va s'agrandir courant 2028 et changera de nom pour devenir CYCLAE car un autre territoire va intégrer la structure. Cela permettra de massifier les coûts.

Label ville sportive

Michelle DEVANNE indique que la commune a accueilli le jury de la ville sportive. Une présentation de la politique sportive puis une visite des équipements lui ont été faites.

Le jury a également rencontré les associations sportives. Cela a permis des discussions intéressantes notamment sur le sujet de la lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles.

La commune est invitée à Craon pour connaître le résultat du palmarès le 13 décembre prochain.

Le château

Michelle DEVANNE évoque une rencontre vendredi dernier dont l'objet était un retour sur le diagnostic du château.

Plusieurs pistes d'amélioration ont été évoquées : l'accessibilité, la mise aux normes des sols et l'électricité. Une étude de faisabilité technique et financière est en cours.

Vidéoprotection

Michelle DEVANNE indique que la préfecture a émis un avis favorable pour l'installation de la vidéoprotection dans la commune.

14 points clés ont été définis : la mairie, le donjon, le pôle santé, le stade Jacob notamment. Il y aura en tout entre 28 et 30 caméras. Le projet est estimé, dans sa première phase, à 50.000 € pour 2025 avec une subvention de 25.000 €.

Divers

- Michelle DEVANNE explique qu'un exercice avec la gendarmerie et les pompiers a eu lieu à l'Echiquier ce jour.
- Didier DOLE demande où en est le toit de la maison Dupont. Madame DEVANNE répond qu'une rencontre avec SOLIHA est fixée dans 15 jours.
- Nicole FIORI évoque la manifestation « Les Vieux méritent mieux », à 15 H, à la Résidence les Collines et invite tout le monde à y participer.
- Didier HERAUD évoque un panneau de signalisation « interdit aux poids lourds » installé à Montiffault mettant en difficulté les camions. Madame DEVANNE indique qu'elle va interroger la Communauté de Communes.
- Michelle DEVANNE rappelle la marche rose qui aura lieu samedi à 10 H au Centre des Remparts puis la Boum solidaire de 19 H à 22 H.

La séance est levée à 20 H 06.


Nicole FIORI
Secrétaire de séance


Mme Michelle DEVANNE
Maire